

FICHE DE RESERVATION

Nom du responsable:

Adresse:

Téléphone:

E-mail:

Nombre de personne:

ADULTE	ENFANT	BEBE
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Nombre de Voiture:

Nombre d'animaux:

Période de location:

Samedi	<input type="text"/>	/	<input type="text"/>	/	<input type="text"/>
Samedi	<input type="text"/>	/	<input type="text"/>	/	<input type="text"/>

Montant de l'acompte:

20% total

€

80% total

€

Cette fiche associée aux informations du site www.location-villas-hourtin.eu fera office de contract.

Date:

Signature:

CONDITIONS GENERALES DE VENTE.

Conditions d'inscription et de réservation : *A l'aide du bulletin de réservation complété et signé.*

Conditions de paiement : *Joindre au bulletin de réservation votre règlement par chèque de 20% du séjour. Le solde 80%, à remettre le jour de votre arrivée . Pour les réservations à moins d'un mois de la date du séjour un paiement comptant à la réservation est demandé.*

Attention : *Dans le cas où vous réservez par téléphone, n'oubliez pas de confirmer par écrit à l'aide du bulletin de réservation, accompagné de l'acompte de 20% sous 4 jours. Si ce délai n'est pas respecté, nous nous réservons la possibilité de considérer votre inscription comme annulée.*

Nos Prix : *s'entendent hors taxes de séjour en Euros*

Ils comprennent : *voir descriptif dans les pages du site*

Ils ne comprennent pas :

- *Serviettes de toilette*
- *les taxes de séjour payables sur place*
- *la caution.*
- *le ménage final.*
- *la responsabilité civile "villégiature".*

Le logement : *Nous vous rappelons que l'occupation d'un logement est strictement limitée au nombre de personnes indiqué dans les pages du site. Tout manquement pourrait entraîner le refus de remise des clés.*

Les animaux : *sont acceptés mais sont interdits aux abords de la piscine.*

Annulations : *Il peut arriver que vous ne puissiez partir comme prévu, dans ce cas votre annulation téléphonique doit être confirmée par lettre recommandée avant le début du séjour, la date de la poste faisant foi. Il vous sera retenu le montant des frais suivants :*

- *+ de 30 jours ,20% du séjour*
- *entre 30 jours et non présentation, 100% du séjour.*
- *Un départ prématuré ne pourra donner lieu à aucune demande de remboursement*

Responsabilité civile : *En votre qualité de locataire, il vous convient de vérifier que votre assurance responsabilité civile comporte bien l'option "villégiature"*

Contrat : *Nous considérons ce document et la fiche de réservation comme contractuel.*

Réclamations : *En cas de contestation ou de litige, seuls les tribunaux de Bordeaux sont compétents.*

Date :

Signature :